



Sécurité : gestion des expatriés français en cas de crise

En 2010-2011, environ 5.000 ressortissants étrangers, dont 3.300 Français, ont quitté un pays en crise (guerre civile, catastrophes naturelles ou industrielles). Son deuxième réseau diplomatique au monde (160 ambassades) fait de la France l'ultime recours de la plupart des 27 Etats membres de l'Union européenne quand ils sont confrontés à ce problème car ils ne disposent de représentations respectives qu'aux Etats-Unis, en Chine et en Russie.

L'Association nationale des auditeurs jeunes de l'Institut des hautes études de défense nationale a organisé une table ronde sur ce sujet, le 16 novembre 2011 à Paris, avec la participation de Pascale Trimbach (ministère des Affaires étrangères et européennes, MAEE), de Joëlle Vachter (colonelle de Gendarmerie) et d'Olivier Didio (société privée de protection GEOS).

L'action diplomatique : sur les 2 millions d'expatriés français, 1,5 million sont immatriculés dans les consulats. Pour la période 2010-novembre 2011, le MAEE a notamment traité 13 dossiers d'otages et 661 décès à l'étranger. Il dispose d'un Centre de crise (CDC, voir revue téléchargeable mars 2011, p.13-14). Rattaché directement au ministre, ce centre prend en compte les aspects humanitaire (assistance), médiatique et politique (crédibilité de l'Etat). En temps normal, il reçoit tous les télégrammes diplomatiques, met régulièrement à jour les fiches « conseils aux voyageurs » sur 189 pays (2ème site le plus visité de l'administration française) et établit les plans de sécurité des ressortissants. Chaque communauté française est en effet quadrillée en « îlots », dont le chef maintient un contact direct avec le consulat. En cas de crise individuelle (disparition) ou collective (otages ou catastrophes en tous genres), les familles appellent une ou plusieurs ambassades concernées. Ainsi, celle de la Corée du Sud a aidé les familles en transit pendant la période de risques radioactifs au Japon (accident de la centrale nucléaire de Fukushima). En Libye, des contacts ont été pris avec des médecins à Tripoli et Benghazi pour s'occuper des blessés en vue de leur exfiltration, indique Pascale Trimbach. En temps de crise, le CDC assure une permanence téléphonique continue avec le renfort de personnels du ministère, tous volontaires et en dehors de leurs heures de travail. Les informations sont données en temps réel, mais après vérification et dans la limite de la sécurité des gens sur place. En cas de blessure ou de décès de ressortissants, le CDC prévient la gendarmerie du domicile des familles. Si la situation s'aggrave, le gouvernement peut décider une évacuation de ressortissants. Les rapatriés français sont pris en charge par leur famille et reçoivent une aide sociale personnalisée. Les étrangers sont dirigés vers leurs consulats en France. Il est à noter que la Grande-Bretagne fait de même puis leur présente la facture ! La France envisage à son tour de faire payer ceux qui prennent des risques inconsidérés sans rapport avec leurs activités professionnelles. Par ailleurs, des mesures sont aussi prises pour la protection des agents locaux, afin de leur éviter des représailles éventuelles. Quelque 5.000 personnes hors statut diplomatique constituent en effet l'essentiel du personnel des ambassades et consulats à l'étranger : Français recrutés localement, ressortissants du pays de résidence et d'autres nationalités.

La sécurité des expatriés est assurée par la Direction de la coopération internationale en matière de police et gendarmerie (voir article « Milipol 2011 » ci-contre). Celle-ci dispose dans chaque ambassade d'un attaché de sécurité

intérieure (ASI), qui assure des missions de renseignement et d'expertise. Les ASI organisent des réunions mensuelles avec les îlotiers et des exercices pour vérifier la pertinence du dispositif. Leurs relations avec les ambassadeurs, dont ils relèvent, varient selon les personnes. « *Cela va du minimum vital au résultat remarquable* », indique la colonelle Vachter, qui relate la crise en Côte d'Ivoire terminée en avril 2011 (14.000 expatriés français dont 51 % de bi-nationaux). La capitale Abidjan (5 millions d'habitants) compte 16 communes dont certains quartiers sensibles sont particulièrement hostiles à la présence française : « *Des véhicules blindés se sont fait caillasser* ». L'aéroport et les forces françaises de l'opération Licorne se trouvaient au sud de la ville et les ressortissants étrangers et tout ce qui est important au nord (*photo*). Le passage du nord au sud se fait par deux ponts. « *En 2004, l'évacuation a été possible grâce au mitraillage des ponts par l'armée française* ». Cette année-là, 4.876 Français et des centaines de ressortissants étrangers ont été évacués. En 2011, 5.047 personnes ont été accueillies par la force Licorne au camp de Port-Bouet et 3.450 d'entre elles ont quitté la Côte d'Ivoire. Les forces armées françaises ont repris l'aéroport et assuré un pont aérien (*légende de photo*) incluant l'avion affrété par le MAEE. Les exfiltrations ne sont pas obligatoires. Les ressortissants temporaires (fonctionnaires et hommes d'affaires) les acceptent. Par contre, les expatriés de longue durée ou qui sont nés dans le pays de résidence préfèrent rester, car ils n'ont pas de famille en France. Les bi-nationaux ne sont pas abandonnés : seule leur nationalité française compte.

Les responsabilités des entreprises : la jurisprudence précise que les employeurs ont, envers leurs expatriés, des devoirs d'information, d'anticipation de crise et de réaction pendant celle-ci. Les services de l'Etat examinent tous les paramètres politiques et restent prudents pour éviter la panique. De leur côté, les entreprises privilégient la sauvegarde de l'outil économique, car l'activité doit continuer, et la sécurité de leur personnels en informant l'Etat. Ainsi en 2011, pendant les crises en Tunisie et en Egypte, des groupes privés ont affrété des avions pour évacuer leurs salariés et aussi ceux d'autres entreprises qui le souhaitent. Les sociétés de sécurité, où travaillent d'anciens militaires, apportent leur expertise dans la gestion de crise (*voir revue téléchargeable mars 2011, p.15-16*). Il existe une certaine méfiance des autorités françaises à leur égard, regrette Olivier Didio, alors qu'il faut rechercher des synergies entre opérationnels qui se connaissent. Les pays anglo-saxons n'ont pas ces scrupules. Ainsi, en Libye, les services diplomatiques britanniques font de la publicité pour

le groupe privé de sécurité Blue Mountain. En Afrique, la secrétaire d'Etat Hillary Clinton « vend » des sociétés de sécurité américaines !

Loïc Salmon

Selon l'Etat-major des armées françaises, le pont aérien déployé en avril 2011 à partir d'Abidjan a totalisé 78 rotations militaires : 18 pour les renforts, 56 pour le fret (400 t) et l'évacuation de ressortissants (3.000) et 4 à partir de la métropole. L'antenne santé du camp de Port-Bouet a procédé à 1.030 consultations, 14 hospitalisations, 16 interventions chirurgicales et... deux naissances !